

Mairie de Sainte Catherine  
Bourg, 63580  
Tel : 04 73 72 04 33  
Mail : [commune-de-ste-catherine@orange.fr](mailto:commune-de-ste-catherine@orange.fr)  
Web : [www.saintecatherine63.fr](http://www.saintecatherine63.fr)

Procès-Verbal Conseil Municipal du 25 Novembre 2022

Présents : BOYER David, GANNE Claudine, GENESTIER Marie, JOLY Daniel, LAPAYRE André,  
PAULET Jean-Yves  
Absent : RANNAUD Frédéric  
A été nommée secrétaire : GENESTIER Marie  
Convocation : le 21 Novembre 2022

**Ordre du jour :**

- Approbation du CR du Conseil Municipal du 30 Septembre 2022
- Devis cuisine appartement
- Décision modificative : travaux cuisine appartement
- Passage à la M57
- Adressage
- Questions diverses

**Approbation du Procès-verbal du Conseil Municipal du 30 Septembre 2022**

Approbation pour 6.

**DCM-2022-18 : Devis cuisine appartement**

Monsieur Le Maire explique qu'une cuisine doit être créée dans l'appartement communal, situé en dessus de l'Auberge. Des devis de plomberie, électricité et cuisiniste sont proposés. Sont retenus :

- |  |                    |                |
|--|--------------------|----------------|
| • Devis cuisiniste, Société Cuisinella : 7 829.81 euros HT | 8 900 euros TTC    | accepté pour 6 |
| • Devis électricité, Société Lapelec : 3 684.53 euros HT   | 3 684.53 euros TTC | accepté pour 6 |
| • Devis plomberie, Société Astier : 2 060.00 euros HT      | 2 472.00 euros TTC | accepté pour 6 |

**DCM-2022-19 : Décision modificative**

Afin de financer les travaux de la cuisine de l'appartement communal, il convient de procéder à un transfert entre comptes comptables d'un montant de 8532,00€

**Fonctionnement**

D-615221 : entretien et réparations bâtiments publics - 8 532.00 €

D-023 : Virement à la section d'investissement + 8 532.00 €

**Investissement**

R-021 : Virement de la section de fonctionnement + 8 532.00 €

D-2135-109 : Création local cuisine + 8 532.00 €

Approbation pour 6

**DCM-2022-20 : Passage à la M57**

Il est expliqué que la mairie doit opter pour une comptabilité simplifiée ou développée.

Pour une meilleure visibilité, la comptabilité développée est retenue.

Approbation pour 6

**DCM-2022-21 : Adressage**

Par suite de la réunion de présentation de la dénomination des voies de la commune, une modification a été apportée sur le village du Pinet.

Les 3 maisons en fond de hameau auront comme adresse : Chemin de la Plane.

Approbation pour 6

La réunion a pris fin sur les questions diverses.